

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS
LE 02 MARS 2018

OUVERTURE DES SOUMISSIONS
VENTE D'UNE GRATTE USAGÉE DE TYPE SENS UNIQUE

Le directeur général adjoint, monsieur Alain Roy, procède à l'ouverture des soumissions le 2 mars 2018 à 11h00, concernant la demande de soumissions pour la vente d'une gratte usagée appartenant à la municipalité.

Témoins: Alain Blais.

Soumissionnaire:

✓ Les Constructions Jean-Paul Parisé Inc. au montant de 1 500 \$, taxes en sus.

Une seule soumission reçue et conforme.

Alain Roy
Directeur général adjoint

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS
LE 12 MARS 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tenue le 12 mars 2018 à la salle municipale de la Maison LeGrand, sous la présidence de monsieur le maire Henri Grenier et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants:

Mesdames Sylvie Blais, Marie-Ève Allain et Mireille Langlois
Messieurs Marc-Aurèle Blais et Denis Langlois
Monsieur Hartley Lepage est absent de la présente séance.

Était également présente à cette séance, madame Chantal Vignet, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Après avoir constaté qu'il y a quorum, monsieur le maire ouvre la séance à 19h00. Il souhaite la bienvenue à l'assistance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-03-102
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté et que les points suivants soient ajoutés à l'ordre du jour, tout en restant le varia ouvert:

- a) Point d'information - Caisse Populaire Desjardins ;
- b) Point d'information - Bateaux de plaisance
- c) Motion de félicitations - Carnaval

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-03-103
ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que les procès-verbaux des séances du 12, 20, 26 et 27 février 2018 soient adoptés tels que présentés aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-03-104
ADOPTION DES COMPTES À PAYER
ET DES LISTES DE DÉPÔT-SALAIRES ET
DES CHÈQUES AU 28 FÉVRIER 2018

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que le conseil municipal adopte par la présente la liste des dépôts-salaires de # 97138 à # 97151, # 905345 à 905425 et des chèques portant les numéros # 97141 à # 97147 et # 910987 à # 911104 et que les comptes à payer au montant de 48 076,99 \$ soient acceptés et payés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses décrites dans la présente résolution.

Directrice générale/secrétaire-trésorière

CORRESPONDANCE

Monsieur le maire fait lecture de la correspondance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-03-105
PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER
LOCAL – VOLET ACCÉLÉRATION

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local, volet Accélération, la municipalité de Port-Daniel-Gascons a présenté une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour des travaux de réfection de diverses routes ;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet a été jugé potentiellement admissible à une aide financière par le Ministère ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons mandate la directrice générale à publier un appel d'offres pour le projet des travaux de réfection de routes municipales dans le cadre du Programme réhabilitation du réseau routier local - volet accélération ;

QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons mandate la directrice générale, à procéder pour un règlement d'emprunt afin de financer ledit projet et l'autorise à signer tous les documents reliés à ce projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-03-106
PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ À LA
PÊCHE AU BAR RAYÉ

Dans le cadre du Programme d'amélioration de l'accessibilité à la pêche au bar rayé, il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons mandate le directeur des loisirs, culture et tourisme a présenté une demande d'aide financière auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et l'autorise à signer ladite demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

- Le ministère des Affaires municipales, et de l'Occupation du territoire nous avise que notre demande pour la conversion de l'aréna en garage municipal et en caserne incendie a été jugée prioritaire par le Ministère et a été retenue pour l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-municipalités.
- Lettre de Remerciement et de félicitations pour les personnes qui ont contribué au succès des Journées de la persévérance scolaire.
- Demande introductive d'instance déposée au tribunal par la firme St-Onge & Assels pour les coûts de remplacement des sellettes au montant de 43 135,75 \$.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-03-107
RÉPARATIONS DE LA ROUTE SITUÉE À L'EST DE LA RIVIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons, au cours des dernières années, subit des dommages importants sur la route municipale située à l'Est de la Rivière Port-Daniel (Rivière du Milieu) ;

CONSIDÉRANT QUE ces dommages sont causés par l'eau et le courant provenant du déversement de la Rivière Port-Daniel (Rivière du Milieu) ;

CONSIDÉRANT QUE cet eau et courant rendent la route inaccessible sur certaines périodes durant les saisons printanières et automnales ;

CONSIDÉRANT QUE cet même eau et courant, inondant ladite route municipale, poursuit son trajet vers la route empruntée par le réseau national des motoneiges et du quad ;

CONSIDÉRANT QU'au cours des dernières années, la MRC et le Club de motoneiges "Les Aigles Blancs", ont effectué des investissements de ±45 000 \$ sur le sentier utilisé par le réseau national des motoneiges et du quad ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux réalisés sur la route en bordure de la Rivière Port-Daniel (Rivière du Milieu) viendraient corriger la situation ;

CONSIDÉRANT QUE la perte de cette route forestière aurait des impacts immédiats et négatifs pour tous les utilisateurs du secteur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons demande l'intervention financière du gouvernement du Québec pour un montant estimé de 57 250 \$, incluant le coût des travaux, la surveillance du chantier, l'analyse du dossier par un ingénieur et les contingences.

- Lettre de remerciement de la Maison des Jeunes l'Envolée Jeunesse inc. pour le don émis par la Municipalité.
- Accusé de réception du Cabinet de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de la résolution concernant le financement des nouvelles responsabilités pour les milieux humides.
- Accusé de réception du Cabinet du premier ministre de la résolution par laquelle notre municipalité demande à la Fédération québécoise des municipalités de mettre en œuvre les engagements contenus dans la déclaration commune du Forum des communautés forestières.
- Lettre de la Mutuelle des municipalités du Québec nous avisant que les municipalités membres bénéficient maintenant d'une protection gratuite dans l'exercice de leur pouvoir discrétionnaire.
- Correspondance des Jeux des 50 ans et plus-GİM nous informant de la 14^e édition qui se tiendra à Grande-Rivière du 7 au 10 juin 2018.

DEMANDE DE REMBOURSEMENT
FACTURE DE SEL À GLACE

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Sylvie Blais que la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte de rembourser la facture de monsieur Yves Michel pour quatre poches de sel à glace au montant de 41,35 \$.

Les opinions étant partagées, monsieur le maire demande le vote

Pour : 2 (SB et MAB)

Contre : 3 (ML, MEA et DL)

La proposition est donc rejetée.

- Correspondance adressée à la préfète, madame Nadia Minassian concernant le projet de création d'un pôle des technologies propres qui est un projet d'une importance cruciale pour le développement de la MRC du Rocher-Percé.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-03-108
DONS

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise les dons suivants :

- Association Sportive Chasse et Pêche Baie des Chaleurs : 25 \$
- Société de l'arthrite : 25 \$
- Fondation des maladies du cœur et l'AVC : 25 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-03-109
LA RELÂCHE EN PATIN
AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons entérine une dépense et le paiement au montant de 150 \$ au nom de Dj McFly (Martin Allain) et un paiement au montant de 250 \$ à MR Son pour l'animation d'une soirée organisée dans le cadre de la relâche en patin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-03-110
PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Port-Daniel-Gascons a le désir de voir à son développement résidentiel;

CONSIDÉRANT QU'UN promoteur (Monsieur Yves Beaudin) a soumis à la municipalité un projet de développement résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la construction d'une rue desservie par l'aqueduc et l'égout pour dix emplacements résidentiels;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur a remis à la municipalité un plan du projet de développement domiciliaire préparé par un arpenteur-géomètre et qu'il s'engage d'effectuer à ses frais, le lotissement des terrains prévus pour la construction résidentielle;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur a défrayé les coûts pour les études géotechniques, plans et devis, demande de certificats d'autorisation, essais en laboratoire et autres;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur s'engagera à céder gratuitement à la municipalité le terrain nécessaire à l'assiette de la rue;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur réalisera à ses frais les travaux d'aqueduc et d'égout conformément aux plans et devis préparés par la firme Stantec (Dessau);

CONSIDÉRANT QUE le promoteur défrayera les coûts de laboratoire, s'il y a lieu, lors de la construction;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur assumera les frais de branchement électrique de la rue pour les résidences à construire;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur inscrira à l'acte de vente notarié des emplacements, l'obligation pour l'acheteur de construire dans un délai maximum de 24 mois de la date de vente, une résidence familiale, conforme aux exigences réglementaires et qu'à défaut, la vente deviendra caduque;

POUR CES CONSIDÉRATIONS, il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte le projet de développement résidentiel soumis par le promoteur, monsieur Yves Beaudin avec ses considérants ;

QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons s'engage à payer les coûts pour la surveillance du chantier lors de la construction de la rue;

QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons s'engage à effectuer les travaux de mise en place des couches supérieures de la rue et à défrayer les coûts de ces travaux;

QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons s'engage à remettre au promoteur tout excédent de terre ou d'agrégat excavé lors des travaux de construction de la rue;

QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons s'engage à payer les coûts de notaire et d'arpentage de l'assiette de la rue au moment de la cession de cette dernière par le promoteur;

QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons s'engage à assurer l'entretien et le déneigement de la rue après la cession de celle-ci;

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons s'engage à assurer l'installation de l'éclairage public au moment où elle le jugera opportun;

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons s'engage à défrayer les coûts de la pose d'un revêtement bitumineux au moment où elle le jugera opportun;

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons s'engage à fournir, pour chaque terrain construit, un arbre à planter;

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons s'engage à faire rédiger à ses frais, par un notaire, le protocole d'entente correspondant à la présente résolution et autorise le maire, monsieur le maire, Henri Grenier et la directrice générale, madame Chantal Vignet à signer pour et au nom de la Municipalité ledit protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-03-111
PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE
AUX CÉLÉBRATIONS LOCALES 2018

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons mandate le directeur des Loisirs, Culture et Tourisme, monsieur Éric Huard, à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'assistance financière aux célébrations locales 2018 et autorise ce dernier à signer ladite demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-03-112
VENTE GRATTE USAGÉE DE TYPE SENS UNIQUE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a présenté une demande de soumission pour la vente d'une gratte usagée de type sens unique dans le bulletin municipal ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçue une seule offre conforme de la part de Les constructions Jean-Paul-Parisé Inc. au montant de 1 500 \$, taxes en sus ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la Municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte l'offre de Les constructions Jean-Paul Parisé Inc. au montant de 1 500 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-03-113
ADHÉSION À L'UNITÉ RÉGIONALE LOISIR ET SPORT
GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons adhère à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et qu'elle engage une somme de 176 \$ représentant le coût de la cotisation annuelle ;

QU'elle délègue, messieurs Denis Langlois et Éric Huard pour la représenter à l'assemblée générale de l'Unité régionale loisir et sport.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-03-114
ADHÉSION À CULTURE GASPÉSIE 2018

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons adhère à Culture Gaspésie pour l'année 2018 et qu'elle engage une somme de 90 \$ représentant le coût de la cotisation annuelle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-03-115
ESPACE PUBLICITAIRE
GUIDE TOURISTIQUE 2018 - THE GASPÉ SPEC

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons réserve un espace publicitaire dans le Guide touristique 2018 «The Gaspé Spec» au montant de 475 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-03-116
MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2018-02-084
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE TENNIS

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons, en complément à la résolution numéro 2018-02-084, autorise la présentation du projet de construction d'un terrain de tennis au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV;

QUE la Municipalité de Port-Daniel–Gascons confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la Municipalité de Port-Daniel-Gascons désigne la directrice générale, madame Chantal Vignet comme personne autorisée à agir pour et au nom de la municipalité et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-03-117
PROGRAMME DE RÉHABILITATION
DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - VOLET ACCÉLÉRATION

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme de réhabilitation du réseau routier local - volet Accélération, la municipalité a présenté une demande de contribution financière pour la réfection de diverses routes municipales ;

CONSIDÉRANT qu'une entente de contribution financière pour la réalisation de travaux d'amélioration a été conclue entre le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et la Municipalité de Port-Daniel–Gascons portant le numéro de dossier AIRRL-2017-350 ;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été effectués en totalité à la satisfaction de la municipalité ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la Municipalité de Port-Daniel–Gascons confirme la fin de cedit projet et présente les documents demandés au Ministère tel que stipulé dans les modalités de versement de la contribution financière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DE L'ASSERMENTATION DES ÉLUS

Conformément à l'article 313 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, monsieur le maire Henri Grenier ainsi que les conseillères mesdames Marie-Ève Allain, Mireille Langlois, Sylvie Blais et messieurs Denis Langlois et Marc-Aurèle Blais ont déclaré sous serment qu'ils ou qu'elles exerceront leur fonction dans le respect de la Loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Port-Daniel–Gascons et qu'ils ou qu'elles s'engagent à respecter les règles de ce code applicables après la fin de leur mandat.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-03-118 **AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE** **SAAQ**

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement de la facture de la SAAQ au montant de 5 992,53 \$ pour les immatriculations des véhicules de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-03-119 **AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE** **DE SABLAGE DE PLANCHER DU PHARE**

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement de la facture de Sablage de Plancher du Phare au montant de 5 351 \$, taxes en sus pour le sablage et vernissage des escaliers de la Maison LeGrand. Ces travaux font suite à l'acceptation de sa soumission tel que décrite dans la résolution 2018-02-088.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-03-120 **SOUMISSION POUR L'ACHAT DE CHAPEAUX** **SERVICE INCENDIE**

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte la soumission reçue de l'Arsenal pour l'achat de dix chapeaux pour le service incendie au montant total de 3 350 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-03-121 **NOMINATION D'UNE REPRÉSENTANTION CIVILE** **SUR LE COMITÉ D'INVESTISSEMENT SOCIOÉCONOMIQUE** **DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ**

Il est proposé par madame monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons renouvelle le mandat de madame Marie-Josée Allain citoyenne de Port-Daniel-Gascons comme représentante de la société civile au sein du comité

d'investissement socio-économique de la MRC du Rocher-Percé et ce, jusqu'au 31 mars 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-03-122
AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE
DE STEIN MONAST S.E.N.C.R.L. AVOCATS

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement de la facture de Stein Monast S.E.N.C.R.L. Avocats au montant de 1 664,96 \$, taxes en sus pour les honoraires dans le dossier de l'évaluation foncière de Ciment McInnis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-03-123
AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE
QUOTE-PART POUR LE TRANSPORT DU
CENTRE DE JOUR (CISSS DE LA GASPÉSIE)

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement de la facture du Centre Intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie au montant de 1 416,50 \$ pour la quote-part du transport du Centre de jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-03-124
ROUTE SINAI – SERVICES D'ARPENTAGE
DESCRIPTION TECHNIQUE DES PARCELLES DE TERRAIN

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte les honoraires proposés par Leblanc services d'arpentage au montant de 1 795 \$, taxes en sus pour une description technique de deux parcelles de terrain, soit l'ancienne partie et la nouvelle partie de la route Sinai.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-03-125
ROUTE DU CALVAIRE – SERVICES D'ARPENTAGE
RELEVÉ - PLAN DE LOCALISATION

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte les honoraires proposés par Leblanc services d'arpentage au montant de 1 500 \$, taxes en sus pour effectuer un relevé afin de déterminer les interventions possibles sur un tronçon de la route du Calvaire et la fourniture d'un plan de localisation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-03-126
DEMANDE DE SOUMISSION
SERVICES PROFESSIONNELS EN LIEN AVEC LA CONVERSION
DE L'ANCIENNE ARÉNA DE PORT-DANIEL
EN GARAGE MUNICIPAL ET CASERNE INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalité, sous-volet 5, la municipalité de Port-Daniel–Gascons

a présenté une demande d'aide financière pour la conversion de l'aréna en garage municipal et en caserne incendie ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande déposée a été jugée prioritaire par le Ministère et a été retenue pour l'octroi d'une aide financière ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons mandate la directrice générale, madame Chantal Vignet, à aller en appel d'offres par voie d'invitation écrite pour l'obtention de services professionnels à titre de chargé de projet dans le dossier de la conversion de l'ancienne aréna en garage municipal et caserne incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-03-127 **APRÈS-MIDIS MUSICAUX**

Dans le cadre des Après-midis musicaux qui se dérouleront sur la scène culturelle, il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le directeur des loisirs, culture et tourisme, monsieur Éric Huard à signer le contrat de service avec Alan Jackson Experience pour un montant de 7 000 \$, taxes en sus et autorise un versement au montant de 1 400 \$ à la signature du contrat;

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le directeur des loisirs, culture et tourisme, monsieur Éric Huard à signer l'entente de partenariat avec Molson Coors Canada pour une valeur totale de commandite de 7 150 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

AFFAIRES NOUVELLES

POINT D'INFORMATION **CAISSE POPULAIRE DESJARDINS**

Un point d'information est donné par monsieur le maire qu'une rencontre a eu lieu avec madame Kearney de la Caisse Populaire Desjardins à l'effet que les gens seront invités via la poste à participer à une séance d'information qui aura lieu le 4 avril prochain.

POINT D'INFORMATION **BATEAUX DE PLAISANCE**

Un point d'information est donné par monsieur le maire que monsieur Jean-Pierre Huet de Pêches et Océans ne peut installer des pontons au Quai de Port-Daniel. Les propriétaires des bateaux de plaisance devront communiquer avec les responsables de l'administration portuaire pour leur réservation d'une place pour amarrer leur bateau.

MOTION DE FÉLICITATIONS **CARNAVAL**

Madame Marie-Éve Allain donne une motion de félicitations aux bénévoles et aux organisateurs pour la tenue du Carnaval qui s'est tenu au Centre plein air la Souche et qui s'est révélé un succès.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions s'est tenue avec les personnes présentes à la séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-03-128 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, madame Sylvie Blais propose la clôture et la levée de la séance à 20h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Henri Grenier
Maire

Chantal Vignet,
Dir. générale/secrétaire-trésorière